

- (c) l'établissement de la sécurité au niveau de forces le plus bas possible par des accords équilibrés, équitables et vérifiables sur des mesures concrètes de maîtrise des armements et de désarmement et sur des mesures de confiance.

A cet effet, les Alliés concernés continueront en particulier :

- (i) de souligner que les Etats-Unis sont prêts à reprendre les négociations bilatérales avec l'Union soviétique sur les armements nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et stratégiques (START) à n'importe quel moment et sans y mettre de préalable, et d'appeler l'Union soviétique à retourner à la table de négociation; (1)
- (ii) de s'employer à faire progresser les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), dans le cadre desquelles ils ont récemment avancé de nouvelles propositions pour sortir de l'impasse à propos des réductions des forces classiques;
- (iii) de demander instamment l'élimination des armes chimiques au niveau mondial, à laquelle tend le projet de traité soumis par les Etats-Unis à la Conférence du désarmement;
- (iv) de rechercher activement à la Conférence de Stockholm (CDE) un accord sur des mesures concrètes - telles qu'en ont proposé les Alliés - destinées à renforcer la confiance et à donner un caractère ouvert aux activités militaires dans l'ensemble de l'Europe et à réduire ainsi le risque d'attaque par surprise et la menace de guerre. Dans le but de donner davantage effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les Etats participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles, un accord serait nécessaire sur de telles mesures concrètes en conformité avec le mandat de Madrid.

12. La vocation de l'Alliance est exclusivement défensive : aucune de ses armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Elle ne recherche pas la supériorité, mais un équilibre stable des forces. La défense et la maîtrise des armements sont partie intégrante de la politique de sécurité de l'Alliance. Les intérêts légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être respectés sur la base de la réciprocité. La cohésion et la

---

(1) La Grèce réserve sa position sur cet alinéa.